Nouvelles règles en vigueur pour l'utilisation des trottinettes électriques

A la fin du mois d'octobre 2019, les trottinettes électriques, les monoroues, les gyropodes et tout autre engin de déplacement personnel sont entrés dans le code de la route.



Des nouvelles règles de sécurité sont ainsi rentrées en vigueur et régissent l'utilisation de trottinettes électriques sur la voie publique.

Document(s)
Règles de sécurité en vigueur - Trottinettes électriques